



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 18 décembre 2000 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 21:00 heures et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Gilles Granger
Mario Lasalle
Jean Brousseau
Gaétan Riopel-Savignac
Michel Landry
André Picard
Gaétan Lacombe

R 286-2000

**Signature d'une entente de transport
Joliette/Montréal avec le CIT Joliette-Métropolitain**

Attendu que la présente municipalité a adopté le règlement 2000-060 relatif à son retrait du CIT Le Portage et à la dissolution de cet organisme;

Attendu qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente avec le CIT Joliette-Métropolitain afin de s'assurer d'un service de transport Joliette/Montréal au 1^{er} janvier 2001;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente avec le CIT Joliette-Métropolitain pour le service de transport en commun sur notre territoire.

ADOPTÉ

R 287-2000

**Travaux supplémentaires - ponceau du chemin
Beauséjour**

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu d'approuver les travaux supplémentaires suivants au contrat avec Excavation Chartier, pour la correction du ponceau sur le chemin Beauséjour:

- Empierrement à l'extrémité du ponceau sur une longueur de 3 mètres (pierre 0-600 mm, membrane et main d'œuvre)

1 250 \$ (taxes en sus)

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation

**Financement des investissements rendus nécessaires
pour le nouveau règlement sur l'eau potable**

Attendu que le nouveau règlement sur l'eau potable au Québec (Q-2, R-4.1) nécessitera des montants additionnels aux programmes actuels d'infrastructures;

Attendu que les programmes d'infrastructures actuels ne prévoient pas d'aide financière spécifiquement consacrée aux municipalités qui devront faire des investissements pour se conformer à la nouvelle réglementation sur l'eau potable;

Attendu que, selon le ministère de l'environnement du Québec, les coûts pour l'application d'un nouveau règlement sur l'eau potable au Québec (Q-2, R-4.1) sont de l'ordre de 600 millions de dollars;

Attendu que la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec, composée essentiellement de spécialistes en infrastructures, estime que les coûts réels de l'application du règlement pourraient être plus élevés de 30%, ce qui représenterait des investissements de l'ordre de 800 millions;

Attendu que, pour maintenir un coût de l'eau le plus uniforme possible au Québec, le gouvernement doit nécessairement aider financièrement les municipalités qui devront s'adapter au nouveau règlement;

Attendu que les fonds prévus dans le cadre du programme d'infrastructures Canada-Québec sont trois fois trop faibles pour remettre les infrastructures du Québec au niveau canadien, selon les experts de la Coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec;

Attendu que la formation des opérateurs est à la base du succès du projet de règlement et que celle-ci doit se faire de façon continue;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

Que la municipalité de Crabtree demande au gouvernement du Québec de financer à 50% toutes les municipalités qui devront exécuter des travaux pour se conformer au nouveau règlement sur l'eau potable;

Que le gouvernement du Québec mette en place un programme de financement strictement québécois et spécifiquement destiné à subventionner les municipalités visées par le nouveau règlement sur l'eau potable;

Que le gouvernement du Québec prévoie une enveloppe budgétaire de 400 millions de dollars d'aide financière incluant les 80 millions déjà prévus au programme Infrastructures-Québec à ces fins de financement;



No de résolution
ou annotation

Que le gouvernement du Québec poursuive ses efforts en matière d'assainissement des eaux municipales et établisse une politique claire en matière d'assainissement agricole en vue d'améliorer notamment la qualité de l'eau brute des sources d'approvisionnement;

Que le gouvernement prévoie un programme de formation des opérateurs et établisse un programme d'aide en conséquence;

Que la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, monsieur Lucien Bouchard,, à la coalition pour le renouvellement des infrastructures du Québec ainsi qu'à la Fédération Québécoise des municipalités.

ADOPTÉ

R 289-2000

Démarches en vue de la restauration du résidu du lot 195-63

Attendu que la municipalité de Crabtree a fait l'acquisition du résidu du lot 195-63 pour fins publiques et communautaires;

Attendu que la municipalité connaissait la nature du sol de ce terrain puisqu'il était le site d'une station service il y a déjà plusieurs années;

Attendu qu'avant d'utiliser ce terrain, il y a lieu de procéder à sa restauration;

Attendu l'analyse faite par le laboratoire Cogemat;

Attendu qu'il y a lieu d'entamer les démarches de restauration de ce terrain;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel-Savignac, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. D'autoriser monsieur Raymond Gauthier, directeur général, à entreprendre les démarches nécessaires en vue de procéder à la restauration du résidu du lot 195-63.

ADOPTÉ

R 290-2000

Engagement d'un nouveau pompier

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'entériner la recommandation du directeur du service incendie et d'embaucher monsieur Danny Paré à titre de pompier volontaire au sein de la brigade des pompiers de Crabtree.

ADOPTÉ



R 191-2000

No de résolution
ou annotation

Nomination de Marc Labrosse au poste de capitaine

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Mario Lasalle, il est unanimement résolu d'entériner la recommandation du directeur du service des incendies et de nommer monsieur Marc Labrosse, capitaine du service des incendies de Crabtree.

ADOPTÉ

R 292-2000

Autorisation de signatures de la convention collective

Attendu que les parties syndicales et patronales en sont venues à une entente pour le renouvellement de la convention collective;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel-Savignac, et unanimement résolu d'autoriser le maire Denis Laporte et la secrétaire-trésorière Sylvie Malo ainsi que le conseiller responsable de la commission des ressources humaines, Michel Landry et le directeur général, Raymond Gauthier, à signer, pour et au nom de la municipalité, la convention collective avec les employés syndiqués, pour les années 2001 à 2005.

ADOPTÉ

R 293-2000

Engagement d'un employé occasionnel

Sur proposition de Michel Landry, appuyée par Gaétan Riopel-Savignac, il est unanimement résolu d'engager Marc-André Lapointe à titre d'employé occasionnel de la municipalité.

ADOPTÉ

R 294-2000

Entente intermunicipale à intervenir entre les municipalités de Saint-Paul et Crabtree concernant les activités de soccer-mineur

Sur proposition de Mario Lasalle, appuyée par Daniel Leblanc, il est unanimement résolu:

1. Que le Conseil municipal accepte le contenu de l'entente intermunicipale à intervenir entre la municipalité de Saint-Paul et la municipalité de Crabtree, concernant les activités de soccer-mineur;
2. Que le maire, monsieur Denis Laporte et la secrétaire-trésorière, Sylvie Malo, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la municipalité de Crabtree, le tout, conditionnellement à ce que la municipalité de Saint-Paul accepte le renouvellement de l'entente intermunicipale déjà intervenue entre notre municipalité et la leur concernant les activités du baseball-mineur;



No de résolution
ou annotation

3. Que copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Richard B. Morasse, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Paul.

ADOPTÉ

R 295-2000

Adoption d'une liste de comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, la liste de comptes au montant de 129 780.69 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

R 296-2000

Résultats de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2000-063

La secrétaire-trésorière fait lecture du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2000-063.

R 297-2000

Mandat à Me J.H. Denis Gagnon concernant une entente de cession et d'utilisation du résidu du lot 195-63

Attendu que la municipalité désire revitaliser son centre-ville et pour ce faire, elle a manifesté son intention de participer, par une implication sociale et financière, au projet d'implantation d'une épicerie, d'une pharmacie, d'une clinique médicale et d'un stationnement municipal, le tout tel que précisé dans la résolution R 277-2000;

Attendu que la municipalité par sa résolution R 278-2000, a décidé de faire l'acquisition du résidu du lot 195-63 pour fins municipales, publiques et/ou communautaires;

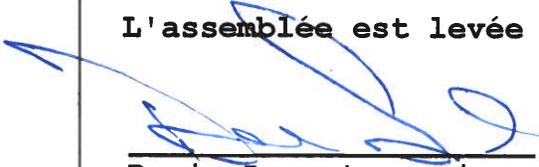
Attendu qu'avant de procéder il y a lieu de s'assurer des modalités légales relativement à ce projet;

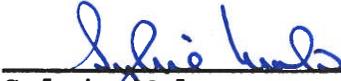
En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;
2. De mandater Me J.H. Denis Gagnon, afin qu'il analyse les modalités légales de notre projet et qu'il soit autorisé à représenter notre municipalité auprès des mandataires des différents intervenants impliqués au projet.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 21:46 heures.


Denis Laporte, maire


Sylvie Malo, sec-trés